

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 2 CONCERNANT ELIOR GROUP

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

ELIOR GROUP

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 20 MARS 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTIONS 13 à 15 : Renouvellement et nomination d'administrateurs**

Analyse

Le conseil d'administration ne comportera à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives aux membres du conseil sont acceptées, que 30% de membres libres d'intérêt.

Ne peuvent en effet être qualifiés de libres d'intérêts :

- Servinvest représentée par Sophie Javary et Sofibim, représentée par Robert Zolade, en tant que représentants du groupe BIM qui détient 20,2% du capital de la société,
- Emesa Corporacion Empresarial S.L., actionnaire à hauteur de 7,7% du capital de la société.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-B- 1

L'AFG recommande que les conseils des sociétés du SBF120 intègrent au moins :

- 50% de membres libres d'intérêts dans les sociétés non contrôlées,
- 33% de membres libres d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

Pour le calcul des seuils il est entendu que les représentants au conseil des salariés et salariés actionnaires ne se trouvent pas comptabilisés.

S'agissant de sociétés de taille moins importante, leurs conseils doivent au minimum en toute hypothèse comporter un tiers de membres libres d'intérêts.

Pour être qualifié de « libre d'intérêts », l'administrateur ou le membre du conseil de surveillance ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts potentiel. Ainsi il ne doit pas en particulier :

- Être salarié, mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe, ni l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- Être salarié ou mandataire social dirigeant d'un Représentant d'actionnaire de la société ou d'une société de son groupe ;
- Être salarié ou mandataire social dirigeant d'un partenaire significatif et habituel, commercial, bancaire ou financier, de la société ou des sociétés de son groupe ;
- Avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Être membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'ELIOR GROUP (post AG)

Le conseil d'administration d'ELIOR GROUP ne comportera, à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives à des membres du conseil d'administration sont acceptées, que 30% de membres libres d'intérêts (dans l'hypothèse d'adoption des résolutions correspondantes).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités	
										DG	Ad	Audit	Nom & Rem
	Gilles Cojan	Président	Non-libre d'intérêts	100%	M	65	FR	6	2023	0	1	M	
	Gilles Auffret	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	6	2022	0	1		P
	Philippe Guillemot	Dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	60	FR	2	2022	1	2		
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne M. Busquet		Libre d'intérêts	94%	F	70	FR	4	2022	0	2		M
	Bernard Gault		Libre d'intérêts	94%	M	61	FR	2	2022	0	1		M
	Fonds Stratégique de Participations rep par Virginie Duperat-Vergne	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	88%	F	44	FR	1	2022	1	1	P	
<input checked="" type="checkbox"/>	Emesa Corporacion Empresarial, S.L. rep par Vanessa Llopart	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	94%	F	45	ES	1	2024	0	1		
<input checked="" type="checkbox"/>	Servinvest rep par Sophie Javary	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	94%	F	60	FR	4	2024	0	2		
	Caisse de dépôt et placement du Québec rep par Elisabeth Van Damme	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	54	BE	6	2022	0	1	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Sofibim rep par Robert Zolade	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	79	FR	29	2024	0	1		
	Célia Cornu	censeur											

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Le comité d'audit ne comporte aucun membre libre d'intérêts.
- Un censeur siège au conseil. L'URD fait mention, s'agissant de la fonction de censeur, que « cette fonction peut également être un moyen d'intégrer un ou une candidate administrateur avant de proposer sa nomination à l'assemblée générale. »

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme Abisset